

tique ainsi que de la Société d'expansion du Cap-Breton et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.—(L'honorable sénateur Graham).

L'honorable B. Alasdair Graham: Honorables sénateurs, je tiens à remercier tout d'abord le sénateur Murray d'avoir présenté le projet de loi C-103. Comme vous pourrez le constater, je ne suis pas d'accord avec lui sur tous les points, mais je suis certain qu'il ne souscrira pas non plus à tous mes propos.

● (1500)

Il y a maintenant près de quatre ans que le premier ministre a déclaré ceci, à Halifax:

Un gouvernement progressiste conservateur créera un ministère de l'Expansion industrielle régionale chargé de promouvoir l'économie des régions les moins développées du Canada.

En octobre 1986, il fut question pour la première fois de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'APECA, dans le discours du trône. Le gouvernement a dit que l'APECA avait pour objectif «de faciliter et coordonner toutes les mesures fédérales de développement dans cette région».

L'APECA a reçu ce mandat en juin 1987. Le voici:

Coordonner et planifier toutes les activités fédérales contribuant à la croissance économique de la région; surtout par des acquisitions, par la promotion de la formation et du perfectionnement, par la création d'emplois, par le développement de l'infrastructure technologique et par des investissements régionaux, par la promotion des programmes fédéraux, de programmes destinés aux PME et des mesures de développement économique et leur application dans la région.

C'est un mandat impressionnant. Il est de taille. Je suis toutefois déçu de voir qu'il n'est pas repris dans toute son ampleur dans le projet de loi à l'étude.

Voici ce que dit notamment l'article 13:

L'Agence peut, dans le cadre de sa mission, . . .

Entre autres choses . . .

. . . a) de concert avec les autres ministères ou organismes fédéraux, élaborer des projets et des méthodes fédérales unifiées en vue de favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique; . . .

L'APECA le fait peut-être, peut-être pas. Il eut peut-être été plus utile d'essayer de régler les problèmes des Canadiens de la région atlantique en rendant cet article plus explicite en disant à tous les ministères d'accorder de l'aide lorsque le besoin s'en fait ressentir. Dans le Canada atlantique, il faut essayer de lutter contre la pauvreté et le chômage avec tous les moyens disponibles.

L'article 4 du projet de loi C-103 dit ceci:

La présente partie a pour objet de favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et les créations d'emplois dans cette région.

Ce sont des objectifs louables, mais des personnes que la question intéresse pensent que le gouvernement semble être moins empressé de réduire les inégalités régionales et le chô-

[Le sénateur Gigantès.]

mage dans le Canada atlantique, surtout dans les régions les plus diverses comme le Cap-Breton, Terre-Neuve et le nord du Nouveau-Brunswick.

Les honorables sénateurs savent que les gouvernements précédents ont toujours prôné le développement économique régional. On se rendait compte du fait que la croissance lente et inégale était due à des forces économiques. On savait que les inégalités ne disparaîtraient pas du jour au lendemain, si bien qu'on a fait appel aux ressources de plusieurs ministères—l'Expansion industrielle régionale, les Transports, l'Énergie, les Mines et les Ressources, les Approvisionnements et Services, pour ne nommer que ceux-là—afin de s'attaquer aux problèmes régionaux. Chaque ministère devait contribuer à la lutte nationale contre les inégalités régionales.

Je me pose deux questions au sujet d'une seule agence régionale qui n'a qu'une seule source de financement. Premièrement, il est possible que des ministères ayant des responsabilités régionales cruciales ne se montrent pas à la hauteur de la situation, qu'ils soient tentés de dire: «Allez voir l'APECA».

A titre d'exemple, voyons la Planification de l'emploi qui devait assouplir les programmes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Mais non, nous avons eu des réductions, des critères plus sévères, un manque de zèle dans la création d'emplois. A mon sens, ce n'est pas logique que les chômeurs à court terme soient obligés de devenir des chômeurs à long terme avant d'être admissibles au recyclage. La Planification de l'emploi s'applique mal dans les régions et n'a pas donné grand-chose dans le Canada atlantique. L'Agence «peut, de concert avec les autres ministères . . . élaborer des projets . . .» pour s'attaquer à ce problème, mais je pense que la loi pourrait être plus explicite à ce sujet.

Deuxièmement, j'ai bien peur que les 200 millions du budget annuel de l'Agence ne soient pas de nouveaux fonds, comme on le prétend, mais plutôt le plafond du financement disponible pour le développement régional dans le Canada atlantique. Les honorables sénateurs savent que le Programme de développement régional et industriel était le plus vaste des programmes financés par le ministère de l'Expansion industrielle régionale. D'ailleurs, le gouvernement reconnaît que la disposition d'abrogation de la loi sur le PDRI va entrer en vigueur dans cinq semaines, à la fin de juin.

Quand il a pris la parole la semaine dernière, le sénateur Murray a mentionné le PDRI, mais il n'a pas dit que les demandes de fonds ne seront plus acceptées après le 30 juin prochain.

Au cours des années financières 1985 à 1987, les fonds du PDRI ont été répartis comme suit: 23,5 millions à Terre-Neuve, 4,2 millions à l'Île-du-Prince-Édouard, 28,9 millions à la Nouvelle-Écosse et 59,2 millions au Nouveau-Brunswick. Le fait est que l'expression «nouveaux fonds» ne veut rien dire si le programme n'est pas renouvelé d'une manière ou d'une autre. Je suis certain que le sénateur Murray va vouloir répondre à cette question.

Il nous a dit aussi que, depuis un an, l'APECA a approuvé environ 1 100 demandes et autorisé des contributions de 161 millions de dollars. Données impressionnantes, certes, mais je crois savoir que presque tout cet argent avait été affecté en vertu de programmes en vigueur avant l'avènement de l'APECA. Si c'est vrai, cela me laisse froid.